

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE RHONE-ALPES DE TENNIS DE TABLE TENUE LE 12 JUIN 2010, SALLE CHRYSOSTOME A SAINT-PRIEST

Personnalités présentes : P. Berge, représentant la direction régionale jeunesse, sports et cohésion sociale – G. Simond (membre d'honneur LRATT)

Excusés : M. A. Dubois (président FFTT), M. G. Margotton (président du CROS Rhône-Alpes), M. Queyranne (Président Conseil Régional) – Mme Lela Bencharif (Vice-Présidente du Conseil Régional) - M. Alain Parodi (Directeur Régional Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale) – M. Didier Perez (responsable du service des sports de la direction régionale), Mme Costilhes, M. Benvenuto, Ngotty (membres du comité directeur de ligue), MM Couderc – Festaz – Nuger (membres d'honneur)

J.L. GUILLOT secrétaire général, déclare la séance ouverte à 14 H35. Il remercie les représentants des clubs et donne la parole à M. AUBRY pour son allocution

I. ALLOCUTION DU PRESIDENT MICHEL AUBRY

M. AUBRY débute son allocution par un rappel de l'évolution actuelle du monde politique et de sa résultante sur le monde sportif.

Le fait le plus marquant à ce jour est la transformation des instances « ex-jeunesse et sports » en « cohésion sociale », ce qui marque très clairement le glissement du sport amateur vers une action sociale.

Quelques exemples :

- c'est la première année que la DRDJS a délégué P. BERGE, alors que jusque là c'était un inspecteur, voire un directeur adjoint qui se chargeait de cette tâche de représentation.

- lors d'une réunion du comité olympique la question a été posée de la division par 2 de la subvention CNDS de l'AUVR RILLIEUX, le représentant du ministère a répondu que c'était une demande de la ligue... Or, de tous temps la ligue n'a jamais été consultée sur les dossiers clubs...

- les demandes CNDS clubs devront être désormais de 800 euros minimum. Cette décision peut paraître comme favorable en accordant plus de fonds, mais cela exclut surtout un nombre important d'actions courantes du type « journée de découverte du TT, baby-ping,... ». A cette remarque la réponse de la DRDJS est simple : il faut que les comités départementaux regroupent les « petites » demandes d'aide pour les clubs et instruisent les dossiers correspondants. Ce qui revient à dire que ce sont ensuite les comités qui devront effectuer la répartition des enveloppes accordées et donc gérer les problèmes avec les clubs si ces sommes sont inférieures à celles demandées...

En poussant l'analyse un peu plus loin, on constate que le terme « subvention » est désormais remplacé par « compensation pour action de service public ». Ce qui laisse à penser que les actions subventionnées sont définies par les pouvoirs publics sous forme d'appel d'offres, ensuite les associations seront mises en concurrence entre elles, ou bien avec des sociétés privées, pour la réalisation des actions. Nous nous éloignons fortement de notre but initial qui est la recherche de la performance sportive.

Nous en voulons pour preuve au niveau de la LRATT le fait que le contrat d'objectifs avec la Région Rhône-Alpes comporte 11 axes dont un seul fait référence à l'entraînement et à la performance sportive. Les 10 autres sont en lien avec une action d'ordre plutôt social.

Nous nous retrouvons donc dans une inversion de la situation : ce ne sont plus les collectivités qui soutiennent les associations sportives dans la pratique de leur sport, mais les associations sportives qui aident les collectivités dans leur gestion sociale.

Si l'on se projette dans l'avenir, cela signifie aussi que nous devons mener une réflexion pour nous inscrire dans ces nouveaux schémas et rechercher d'autres moyens de trouver les fonds nécessaires à nos actions à tous niveaux. Ne compter que sur nous-mêmes est un leitmotiv nécessaire.

Au niveau de la LRATT, la démarche est en cours qui se traduit par une collaboration plus forte entre les comités et la ligue : les responsables de comités participent activement aux réunions et actions de ligue et les dossiers sont partagés, ce qui évite les doublonnages et permet un travail plus efficace sur le terrain.

Pour en revenir au tennis de table, il faut souligner la mise en place du parcours d'excellence sportive, qui fera l'objet d'une présentation plus complète par P. BERGE.

Cette démarche met l'athlète au centre du dispositif alors que jusque là le système fonctionnait surtout en termes de structures auxquelles les joueurs devaient se rattacher. Cela implique également que les actions de recrutement des joueurs, de détection des meilleurs éléments sont à mener de façon systématique. Un travail important donc qui a débuté depuis la saison dernière sur la LRATT. Là encore, l'intervention de P. BERGE, qui est prévue en fin d'AG, donnera plus d'éléments sur le sujet

Dans la même démarche de prise en compte du projet individuel sportif de l'athlète, figure dans le numéro de Rhonalpin'g distribué à l'entrée un article sur la mise en place d'une cellule de conseil aux joueurs. Il faut bien comprendre que cette cellule a pour objectif le conseil aux joueurs, et aussi aux parents et aux encadrants du joueur afin de permettre les meilleurs choix pour l'évolution de la carrière pongiste de chacun(e).

M. Aubry remercie les représentants des clubs pour leur attention.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU D'A.G. DU 14 NOVEMBRE 2009

Le document figure sur le site de la LRATT et les références ont été envoyées avec la convocation à l'AG, il est demandé aux clubs présents de faire connaître leurs demandes d'ajouts ou rectifications. Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le compte-rendu de l'AG du 14 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité moins une abstention (TT CHARLY MILLERY) et un vote « contre » (FRAT. OULLINS).

III. ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL

JEAN-LUC GUILLOT

J.L. GUILLOT adresse tous ses remerciements aux acteurs du tennis de table rhônalpin pour leur travail tout au long de la saison : les clubs et joueurs, les arbitres et juge-arbitres, les élus et les salariés de la LRATT.

III.1. des statistiques

Avec 14 554 licences à ce jour pour 15 080 à la fin 08/09, la ligue est en recul de 3,5 %, mais il est encore possible de prendre des licences jusqu'à la fin du mois....

Les licences traditionnelles sont en très légère hausse (9066 contre 9058)

Avec 256 clubs, nous restons au même niveau que la saison précédente.

Au niveau national nous passons au rang de 4^e ligue de France, derrière le Nord- Pas de Calais qui affiche 15 165 licences dont 10 952 traditionnelles.

Plus de détails dans le document « power-point » qui figure sur le site de la LRATT.

III.2. Informations réglementaires

III.2.A. A partir de la saison prochaine, la FFTT met en place un service de consultation qui permettra aux joueurs de faire la preuve de leur licenciation avec CM, soit par SMS, soit par consultation sur internet.

Les articles réglementaires ont été modifiés en conséquence et figurent en annexe 1 au présent compte rendu.

J.L. GUILLOT rappelle que la non-présentation de licence avec CM ou de CM avec pièce d'identité ou encore désormais de preuve par SMS ou consultation internet interdit au joueur de participer à toute épreuve. Ce n'est pas à la commission sportive de devoir trancher de litiges qui relèvent exclusivement du rôle du juge-arbitre.

Concernant la participation des plus jeunes (benjamins-poussins) aux épreuves seniors, J.L. GUILLOT rappelle également que la législation fédérale reste seule valable en 10/11.

III.2.B. Au niveau régional, mise en application de deux modifications au niveau de la gestion administrative

- suppression par la FFTT du module de saisie « SPID » pour les licences. Ne subsistent donc plus que deux modes de demande de licence : par papier ou par « l'espace mon club ». Des sessions de formation à l'utilisation de ce dernier outil seront mises en place à la rentrée à l'intention des responsables intéressés
- ouverture des droits « SPIDWEB » à tous les clubs pour la saisie des feuilles de rencontre. Cette procédure sera en test en première phase et suivant les résultats observés pourra devenir obligatoire pour la phase suivante.

III.3. Des résultats

De nombreux résultats aux divers championnats de France, mais aussi lors de compétitions internationales sont à porter aux crédits de joueurs et joueuses de la LRATT.

Ceux qui ont été les plus remarquables sont Alyssia PERRIN de l'AL CROIX ROUSSE, Nolan GIVONE de ST CHAMOND TT et Andréa LANDRIEU de l'AS PTT ROMANS.

Au niveau des équipes, félicitations à l'AL CROIX ROUSSE qui accède à la N1 dames et à l'AUVR RILLIEUX qui retrouve ce niveau et enfin à TT GRESIVAUDAN qui monte en N2 messieurs.

Plus de détails sur le site de la LRATT et également dans le document « powerpoint » déjà indiqué.

Bravo à tous et à toutes.

J.L. GUILLOT remercie l'A. G. pour son attention.

IV. ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Aucune candidature n'ayant été adressée au président M. Aubry, aucune élection n'est donc organisée.

V. COMMISSION SPORTIVE

CHRISTIAN GISOLO

2 votes sont à l'ordre du jour.

S'agissant de votes à bulletin secret, ils sont effectués de façon séparée et s'intercalent entre d'autres interventions.

A l'issue des scrutins et du dépouillement les résultats sont les suivants

sur le passage du championnat par équipes masculin à 5 joueurs de R4 à R1. 684 suffrages exprimés

Pour 423 62 %

Contre 252 37 %

Nul 9 1 %

sur l'avancement de l'heure des rencontres à 16 heures. 649 suffrages exprimés

Pour 423 65,5 %

Contre 221 34 %

Nul 5 0,5 %

VI. FINANCES – BUDGET PREVISIONNEL 2010/2011

CLAUDE CHANTEREAU

En préambule, C. CHANTEREAU présente les hypothèses qui ont servi à établir ce budget :

- 15 000 licences

- conformément aux engagements pris la saison passée, la LRATT n'augmentera pas sa part jusqu'à la fin du mandat, mais l'augmentation fédérale est répercutée. Elle est de 1,40 euros pour les licences seniors-juniors et 1,15 euros pour les autres en traditionnelles. Sur les licences promotionnelles, la FFTT a augmenté de 0,15 en seniors-juniors et 0,05 pour les autres catégories.

- la CSG reste fixée à 4 euros par licence et, comme d'habitude, si le résultat à l'issue de la saison le permet, un reversement est effectué aux clubs.

- la subvention CNDS n'est à ce jour pas connue, la somme de 22 000 correspond à ce que nous recevons habituellement. Mais elle reste bien sûr à confirmer.

- la subvention du Conseil Régional est par contre bien connue et le détail figure dans le document envoyé avec la convocation. On constate, comme l'a indiqué M. AUBRY, que les divers postes ne concernent pas forcément la pratique sportive comme par exemple la formation du sport universitaire qui correspond à une pratique marginale pour nous.

Concernant les divers postes :

- peu de changements entre les diverses rubriques analytiques :

* les dépenses de communication concernent surtout la production de Rhônalpin'g. Nous sommes actuellement en discussion avec divers imprimeurs dans l'objectif de réduire les coûts,

* la baisse des produits financiers s'explique par la baisse générale des taux d'intérêt,

* la branche politique voit diminuer ses dépenses, cela s'inscrit dans l'organisation de réunions téléphoniques permettant ainsi de faire baisser les coûts de déplacement,

* au niveau du développement, il est prévu d'augmenter l'enveloppe aux clubs dans la perspective de la réorientation des projets clubs autour du PES.

* la formation se décline en plusieurs items pour lesquels nous recevons des aides non négligeables : pour les dirigeants, c'est essentiellement la formation des jeunes dirigeants de G. LE ROY, pour les arbitres, E. COSTILHES a mis en route un programme important de formation de cadres et pour les professionnels, il s'agit des formations des salariés afin qu'ils soient au maximum d'efficacité avec l'évolution des technologies.

* pour le budget jeunes et technique, C. CHANTEREAU fait observer que la forte augmentation s'explique par l'organisation du stage en Chine à l'été 2010. Il apporte quelques précisions :

- il concerne 25 jeunes pour un montant de 37 000 euros environ soit un coût par personne de 1 600 euros.
- la ligue prend 6 000 en charge, ce qui permet de diminuer la part individuelle de 250 euros
- le groupe a lancé des actions destinées à trouver de l'argent afin de diminuer encore cette part individuelle : organisation d'une tombola, vente de vins, actions de relances sur des stages départementaux. A l'heure actuelle, cela représente un apport de 6 000 euros donc, une réduction supplémentaire de 250 euros par personne.

Au final, si le montant des dépenses est plus élevé, la part ligue reste la même et cette organisation n'impacte pas le budget 10/11.

Cette présentation terminée, C. CHANTEREAU indique que la situation à ce jour pour l'exercice 09/10 est plutôt favorable. Il a bon espoir de terminer avec un solde positif qui permettrait une petite reversion de CSG... Rendez-vous à l'AG de novembre 2010...

Il se déclare ensuite prêt à répondre aux questions relatives à cette présentation.

Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote du budget prévisionnel 10/11 (annexe 2).

A l'unanimité moins les abstentions des clubs CHAMONIX TT et TASSIN CP, l'AG approuve le budget prévisionnel 2010-2011

VII. LE « PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE »

PATRICIA BERGE (DTR)

P. BERGE rappelle que le PES est né de la mise en place d'une réforme initiée par M. Bernard LAPORTE secrétaire d'Etat JS et que les fédérations sportives doivent s'intégrer dans cette réforme et présenter leur PES dans l'objectif d'améliorer la compétitivité des Français sur la scène sportive internationale.

La PES implique une nouvelle vision du sport de haut-niveau centré sur l'athlète.

Cette réforme s'accompagnait d'autres mesures dont les plus tangibles ont été d'une part la disparition d'un certain nombre de CREPS qui n'entraient plus dans les critères de compétitivité édictés et, d'autre part, la réduction de la liste des athlètes de haut-niveau de 15 000 à 5 000 noms.

Sur quoi s'appuyait cette nouvelle filière du haut niveau ?

- sur une sélection stricte au départ car si le développement doit être centré sur l'athlète, il convient de déterminer très tôt ses potentiels et capacités à évoluer vers l'élite,
- sur une identification précise des étapes à franchir et de leur contenu. La FFTT avait déjà un outil élaboré de ce type : « la route du haut-niveau »,
- sur une bonne connaissance des coûts à prévoir. Pour la DTN, le coût de formation d'un athlète (entre 12 et 15 ans) est d'environ 20 500 euros/an.
- sur l'existence de structures d'accueil capables de fournir à l'athlète les conditions d'évolution.

En résumé, la démarche est plus ouverte en ce qu'elle permet à un joueur de rester dans son club (si les conditions sont réunies) plus longtemps.

Vers quels objectifs, sur quels moyens ?

- avoir des actions de recrutement dans un premier temps : attirer des joueurs très jeunes, ce qu'ont fort bien compris les autres fédérations qui ont des matériels et des contenus pédagogiques en direction des très jeunes. Dans cet ordre d'idées, la FFTT en partenariat avec la société Cornilleau vient de finaliser un matériel adapté (raquettes à manche plus fin, exercices ludiques présentés dans un DVD...)
- mener des actions de détection. A l'heure actuelle, la DTN estime que sur un an, 3 000 à 3 500 jeunes passent par ces actions : « top détection » départemental, puis régional et enfin de Zone, stages départementaux et régionaux destinés à augmenter l'émulation et favoriser les évaluations. Au final 20 à 30 arriveront en « Groupe France Détection » et une dizaine intégrera la filière haut-niveau et ce pour une durée estimée de 12 à 15 ans
- Le PES masculin s'articule pour la formation autour d'un pôle France (Nantes) et d'un réseau de clubs labellisés, puis INSEP et clubs de pro A pour la préparation à la performance

- Le PES féminin : la démarche doit être différente en raison des conditions existantes :
 - Il y a moins de joueuses,
 - Le tennis de table féminin reste peu valorisé, avec peu de débouchés professionnels
 - La concurrence asiatique est très dense,
 - l'étude des clubs « féminins » existants montre 2 types de structures : les clubs formateurs et les clubs « pros » qui recrutent des joueuses confirmées.

Le PES féminin va donc s'articuler comme pour les garçons avec des structures et des clubs labellisés mais va demander un vrai engagement en faveur des féminines.

Où se situe la LRATT dans cette organisation ?

P. BERGE indique que la LRATT s'est intégrée dans ce dispositif en 3 temps

- un temps pour s'approprier la philosophie de la nouvelle filière du haut niveau : rencontres avec C. MARTIN (voir son allocution prononcée lors de l'AG de ligue du 14 nov 09), et également informations reçues lors du colloque national des cadres techniques,
- un temps de réflexion et de concertation en Equipe Technique Régionale, Commission Jeunes et Technique, Comité Directeur de Ligue
- un temps de conception du projet Rhône-Alpes, validé par le comité directeur

Le projet régional s'articule sur 3 axes centraux qui se déclinent ensuite dans la pratique :

1. respecter la philosophie de la démarche : partir du joueur. Identification de 3 groupes :
 - joueurs « PES national ». La LRATT seconde la DTN et donc intervient peu.
 - détection : joueurs des catégories poussins à benjamins 1 (benjamins 2 pour les féminines),
 - élite régionale : ceux et celles qui sont appelés à devenir les « piliers » des clubs RA
2. utiliser les outils existants :
 - 2 pôles régionaux. A leur création, ces pôles étaient complémentaires (La Roche collégiens et Lyon lycéens). Il a été décidé pour s'adapter d'en faire de véritables « centres de ressources » pour l'entraînement.
 - programme de stages de détection fourni et diversifié,
 - programme de recrutement à développer et étoffer. L'apparition du matériel Cornilleau dont il a été question est un outil intéressant. Par ailleurs, la LRATT a lancé la saison dernière une opération en partenariat avec les comités départementaux où elle fournissait aux clubs montant ce type d'opération une raquette à 3,43 euros dont 1 euro était pris en charge par la ligue, 1,43 par le comité ; il restait donc 1 euro à la charge du club
3. impliquer tous les acteurs du TT rhônalpins

Une organisation du haut niveau centrée sur les joueurs nécessite l'implication de tout le réseau des entraîneurs qui vont à un moment ou un autre intervenir.

La CJT a décidé de procéder à une évaluation des conditions des joueurs du PES dans leur club à partir de 3 éléments : les conditions d'entraînement, l'encadrement et le suivi en compétition et enfin le niveau de jeu par équipe en adéquation avec le niveau du joueur et son potentiel de progression.

C'est dans cette vision des choses qu'il faut replacer la création de la « cellule de conseil » à laquelle M. AUBRY a fait référence au cours de son allocution. Elle est destinée à intervenir si les conditions nécessaires à la progression d'un joueur ne sont pas remplies mais également à fournir aux jeunes et à leurs parents les informations les plus complètes et objectives possibles sur les conditions d'accueil et d'évolution dans les différentes structures existantes sur le territoire de la LRATT.

Cette cellule a pour fonction d'assainir autant que faire se peut les démarches de mutations, d'assurer un rôle de médiation si nécessaire et enfin de renseignement pour ceux et celles qui sont dans une démarche vers le haut-niveau.

P. BERGE conclut en rappelant que chaque entraîneur doit être conscient qu'il n'est que de passage dans la formation d'un joueur. Elle remercie l'AG pour son attention et se déclare prête à répondre à toute question sur le sujet.

De M. DORISON (CP TASSIN) : *cette présentation est intéressante. Il est toutefois nécessaire de préciser qu'il existe des associations soucieuses de développer le TT féminin sans être pour autant strictement dans l'un des deux cas exposés...*

P. BERGE : effectivement, le constat repose sur une catégorisation des éléments, mais nul doute qu'il existe des situations intermédiaires.

De M. DORISON (CP TASSIN) : *pour tout ce qui concerne la cellule d'information aux joueurs, les informations fournies ont été extrêmement claires et intéressantes. Pourtant, jusqu'à cette présentation, tout ce qui a circulé sur le sujet est apparu sur divers forums en donnant lieu à des interprétations aussi diverses que douteuses. N'est-il pas possible que des décisions aussi officielles que celle-ci fassent l'objet d'une obligation de réserve ?*

P. BERGE : cette cellule s'est constituée au départ pour répondre à un besoin d'accompagnement des mutations des jeunes. La multiplication des réunions entre les divers protagonistes concernés par des changements de club a déclenché une réflexion sur le sujet et la constitution officielle de la cellule d'information notamment pour essayer de devancer les problèmes. Mais entretemps, des commentaires, sans aucun doute pas toujours bien intentionnés, ont circulé sur les forums. Mais chacun sait qu'il faut aborder cet espace avec beaucoup de prudence.

Aucune autre question n'étant formulée, M. Aubry remercie P. BERGE.

VIII. LA COMMUNICATION

JEROME BESSET

En l'absence de Marc BENVENUTO, responsable de la commission communication régionale, c'est Jérôme BESSET, salarié chargé plus particulièrement des nouvelles technologies qui présente les réalisations de la LRATT dans ce domaine la saison passée.

Le chapitre principal concerne les championnats de France minimes-juniors tenus à La Roche/Foron du 14 au 16 mai derniers :

- mise en place d'un site dédié : un million de « clics »
- liens avec « facebook » et twitter, les sites de référence des jeunes à l'heure actuelle avec la constitution d'une « communauté » de 1 000 membres sur facebook.
- Diffusion d'un nombre important d'heures de « direct » à l'aide d'une caméra numérique, avec un « chat » associé
- Clou de l'action : retransmission sur FFFT-TV des demies finales et finales de l'épreuve.

Concernant le site de la LRATT, J. BESSET indique que la consultation journalière s'établit à 700 visites par jour, pour 500 il y a un an.

Il note une augmentation de la proposition d'articles et de commentaires, signes que le site de la LRATT devient un lieu de passage obligé. Il insiste sur la nécessité pour ceux qui proposent des articles de fournir des photos. Un article non illustré ne passe pas en première page. Il est aussi possible de mettre en ligne des vidéos. N'hésitez donc pas à proposer vos actions, vos réalisations.

Pour les tournois, il est également possible de mettre en ligne les informations directement. Envoyez donc tous vos documents. Il est également possible, si le club le souhaite que cette information soit diffusée sur facebook.

Aucune question n'étant formulée, M. AUBRY remercie J. BESSET pour son travail et ses compétences dans le domaine de la diffusion d'information.

IX. QUESTIONS DIVERSES

De M. DORISON (CP TASSIN) : *pourquoi le CP TASSIN n'a-t-il jamais eu de réponse concernant les tarifs doubles du CF en N1 et inscription en CD et ligue, qui sont excessifs ?*

Ma première demande date de juin 2009, en AG, la 2è par mail, la 3è directement auprès de M. DODU qui lui m'a au moins téléphoné. Pourquoi la ligue dit-elle que ce n'est pas de son ressort ?

J.L. GUILLOT : Le critérium fédéral consiste, pour tout le monde, à une inscription pour pouvoir participer à sa catégorie d'origine. En N1 la formule est différente puisque chaque joueur peut s'inscrire dans d'autres catégories que la sienne. C'est ce qui motive les coûts supplémentaires mais un(e) joueur(se) qui ne participerait que dans sa catégorie d'origine ne paiera pas d'inscription supplémentaire.

Il apparaît toutefois que si la catégorie d'origine est différente de la catégorie retenue pour participer au championnat de France (par exemple cadet 2 pour les cadets) un joueur C1 devra payer pour participer en C2... Une modification à demander à l'échelon national.

De M. DORISON (CP TASSIN) : *Où trouve-t-on les PV de commission sportive 2009-2010 (certains figurent dans les CDL). Le dernier date de 2008 ? Sur le site de la LRATT ?*

Pourquoi des faits similaires (oubli, absence de licence) sont-ils appréhendés différemment ? En termes de sanction et de figuration dans certains PV (rien pour certains) ?

J.L. GUILLOT : pour 2009-2010, il n'existe que 2 comptes rendus. Le dernier du 30 avril a effectivement été joint au compte rendu de la réunion de comité directeur du 07 mai puisque cette dernière a approuvé le calendrier et les règlements régionaux élaborés le 30 avril par la commission sportive. Il sera remis de façon séparée dans la rubrique lui correspondant.

Pour ce qui est du PV de la réunion de décembre, c'est un oubli que nous avons réparé suite à la présente question reçue il y a une semaine.

De M. DORISON (CP TASSIN) : au moment où l'on entend parler que de tournois open qui ne satisfont que les trésoriers et qui dévaluent à mon sens les compétitions en les tirant vers le bas, ne faut-il pas revenir très vite à un « Rhône-Alpes comme avant » avec 32 messieurs, 16 dames et qualification aux championnats de France et qui se déroulerait plus tôt dans la saison ? A l'heure actuelle, si tard, sans objectif, cela ne motive pas grand-monde : joueurs, joueuses comme représentants ligue...

A quand un championnat par équipes stable, qui ne change pas tous les ans, une formule uniformisée à 4, 2 doubles et score acquis ? Personne ne s'identifie plus à rien.

J.L. GUILLOT : la question d'une reconnexion des championnats régionaux avec les championnats de France a été re-posée lors du dernier congrès fédéral à Pau. La réponse a été claire et nette : NON, les championnats de France doivent regrouper les meilleurs joueurs et cela ne sera établi que sur le critérium fédéral N1. Il n'est donc pas envisageable de revenir à cette situation.

Concernant la date, elle est placée de façon à permettre le déroulement des autres épreuves et également à regrouper au mieux les catégories, ce qui n'est pas facile.

Pour ce qui est de motiver les joueurs et joueuses, il est bien difficile de trouver des solutions simples. La commission sportive doit plancher sur le sujet pour la saison 11/12. La formule « open » est envisageable.

Pour ce qui concerne le championnat par équipes, la formule à 6 joueurs existe depuis bien longtemps, le seul changement réel vient d'intervenir et il ne paraît pas souhaitable d'envisager une nouvelle évolution à court terme, sauf, bien sûr si la FFTT décide d'une nouvelle formule qu'elle impose à tous les échelons.

De M. VIALLAT (FRAT. OULLINS) : concernant les championnats individuels, n'est-il pas possible d'envisager de donner plus de place aux champions départementaux en prenant plus de qualifiés par ce biais, qui seront sans doute plus motivés ?

J.L. GUILLOT : A l'heure actuelle, chaque département dispose d'un qualifié en seniors. Cela représente 7 joueurs. Il est délicat d'augmenter dans la mesure où l'effectif est à 32 joueurs en intégrant déjà des jeunes qualifiés par d'autres biais. De plus, il est difficile de savoir si cette ouverture serait bénéfique dans la mesure où il apparaît que certains qualifiés départementaux déclinent leur inscription à la finale régionale...

X. REMISE DE RECOMPENSES

X.1. Challenge des clubs

P. BERGE rappelle que ce challenge est établi sur les résultats acquis tout au long de la saison par les jeunes et qu'il est très disputé.

Par rapport au classement édité dans RAping, des changements ont eu lieu dans le classement à l'issue des championnats de France benjamins-cadets notamment avec le passage de l'ASPTT Romans à la 3^e place au détriment de PRGTT.

Cette saison, en raison du peu d'écart entre certains clubs, les clubs classés 4, 5 et 6^{ème} ont été récompensés.

P. BERGE rappelle également que les résultats ne sont pas le fruit du hasard mais celui d'hommes passionnés et investis.

Les résultats sont en annexe 3

X.2. Autres récompenses

Mérites régionaux - Challenges du nombre - Titres par équipes – récompenses spéciales

Voir annexe 3

L'ordre du jour étant clos, M. AUBRY remercie les représentants des clubs et les personnalités et les convie au pot de clôture. La séance levée à 17 h. 30

J. L. GUILLOT
Secrétaire général

M. AUBRY
Président

ANNEXE 1 – Règlements : modifications et évolution

Article 1 Licenciation

- Le joueur doit présenter au juge-arbitre sa licence comportant la mention « certificat médical présenté » ou l'attestation éditée par « l'espace mon club ».
- Si cette mention ne figure pas sur la licence il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas présenter sa licence, une pénalité financière est appliquée. Il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID).
- Si la mention «ni entraînement, ni compétition» y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité.
- **Si le joueur ne peut présenter**
- **ni sa licence avec la mention « certificat médical présenté » ou l'attestation éditée par « espace mon club »,**
- **ni un certificat médical indépendant daté de moins d'un an,**
- **ni d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID).**
- **il ne doit pas être autorisé à jouer.**
- Les personnes présentes sur «le banc» situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle.
- Le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation.

Article 9.3 règlement médical fédéral

- **Seuls les benjamins et les benjamines participant au Critérium fédéral Nationale 1 de moins de 11 ans, peuvent participer aux épreuves nationales juniors et seniors : une liste nominative des joueurs et des joueuses autorisés est publiée au 15 septembre de chaque saison et mise à jour en janvier.**
- **Tous les autres benjamins et benjamines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors.**
- **Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors**

ANNEXE 2 – budget prévisionnel 10/11 approuvé par l'AG

RESULTATS ANALYTIQUES 2010 / 2011

		PRODUITS				CHARGES				Ecart	
		2008 - 9	2009 - 10	2009 - 10	2010 - 11	2008 - 9	2009 - 10	2009 - 10	2010 - 11	Budget / Budget	Budget / Prévision
		Réel	budget	prévision	budget	Réel	budget	prévision	budget		
ADMINISTRATION / J.L. GUILLOT											
A0	Fonctionnement					2 263	3 000	3 000	3 000	0	0
A1	Salaires et charges			661		102 247	113 500	118 500	124 000	-10 500	-6 161
A2	Frais de siège	7 156	7 200	7 200	8 000	20 326	21 800	21 800	24 000	-1 400	-1 400
A3	Téléphone / Fax					2 203	3 000	3 000	3 000	0	0
A4	Affranchissement	1 360	1 500	1 500	1 500	6 730	6 000	6 000	6 000	0	0
A5	Fournitures de bureau					3 140	3 500	3 500	3 500	0	0
A6	Informatique / photocopieur					1 649	1 500	1 500	1 500	0	0
A7	Cotisations / abonnements					540	400	400	400	0	0
C1	Rè affiliations	16 891	16 800	17 625	17 500	13 443	13 000	14 307	14 000	-300	182
C2	Licences	216 417	272 000	255 111	272 000	106 242	117 800	108 259	117 800	0	7 348
C3	Mutations	20 383	16 000	19 205	18 000	7 967	7 000	6 147	6 000	3 000	-1 058
C4	France Tennis de Table	14 118	14 000	13 120	14 000	14 499	14 000	13 769	14 000	0	649
C6	Redevance administrative	41 800	41 800	42 550	42 500					700	-50
C7	Contribution Sportive Généralisée	56 369	56 400	59 752	60 000					3 600	248
C8	Contribution à la zone					2 126	2 200	2 200	2 200	0	0
C9	Autres reversements	568	1 500	1 500	1 500	2 422	2 500	2 422	2 420	80	2
TOTAL ADMINISTRATION		375 062	427 200	418 224	435 000	285 797	309 200	304 804	321 820	-4 820	-240
COMMUNICATIONS / M. BENVENUTO											
EO	Fonctionnement					190	600	600	600	0	0
E1	Communications	7 728	8 000	7 668	8 000	14 016	14 000	14 000	14 000	0	332
E2	Projet informatique					3 750	3 000	2 000	3 000	0	-1 000
TOTAL COMMUNICATIONS		7 728	8 000	7 668	8 000	17 956	17 600	16 600	17 600	0	-668
FINANCES / C. CHANTEREAU											
F0	Fonctionnement					2 678	2 500	2 500	2 500	0	0
F3	Produits financiers	6 098	7 000	3 764	4 000					-3 000	236
F4	Commissaire aux comptes					4 700	5 000	5 025	5 000	0	25
Y1	Pertes et profits divers	2 400		1 885		170		641		0	-1 244
Y2	Amortissements					5 073	5 940	3 888	5 000	940	-1 112
TOTAL FINANCES		8 498	7 000	5 649	4 000	12 621	13 440	12 054	12 500	-2 060	-2 095
POLITIQUE / M. AUBRY											
P0	Fonctionnement	7 000	7 000	7 000	7 000	2 945	2 500	2 500	3 500	-1 000	-1 000
P1	AG + congrès ligue + conf. Pdots CD	6 075	5 000	5 000	5 000	1 514	3 000	3 000	3 000	0	0
P2	Congrès fédération + colloque + zone	561	200	609	500	1 168	1 000	1 171	1 200	100	-138
P3	Bureaux CD LRATT					3 452	2 000	3 000	2 500	-500	500
P6	IRD					488		204		0	204
P9	Autres actions	5 513	3 000	3 000	1 000	5 026	7 500	7 500	5 500	0	0
P13	Stage Catalogne	3 000								0	0
P14	Sports publics éloignés	8 000	8 000	8 000	9 000	1 078	2 000	2 000	2 000	1 000	1 000
TOTAL POLITIQUE		30 149	23 200	23 609	22 500	15 671	18 000	19 375	17 700	-400	566
SPORTIVE / C. GISOLO											
S0	Fonctionnement					1 197	3 000	3 000	3 000	0	0
S4	Organisation critérium fédéral	28 823	30 000	28 941	30 000	25 739	23 700	23 700	23 700	0	1 059
S5	Organisation championnat par équipes	32 030	31 200	30 200	31 200	2 019	7 500	7 500	5 500	2 000	3 000
S6	Organisation championnat individuel	893	1 500	1 500	1 500	3 679	5 600	5 600	5 000	600	600
S7	Pénalités financières	6 336	5 000	5 000	5 000					0	0
S9	Autres organisations	2 578	2 100	2 100	2 100	6 428	6 000	6 000	6 000	0	0
TOTAL SPORTIVE		70 660	69 800	67 741	69 800	39 062	45 800	45 800	43 200	2 600	4 659
DEVELOPPEMENT / N. PALENI											
D0	Fonctionnement	1 279	1 250	1 250	1 250	3 945	3 500	4 000	3 500	0	500
D1	Salaires et charges CTF	6 486	4 000	4 000	4 000	51 245	51 000	51 000	52 100	-1 100	-1 100
D7	Aides aux clubs					13 100	4 100	4 100	9 100	-5 000	-5 000
D8	Journée du ping					608	600	490	600	0	-110
D12	Accueil féminines	5 000	7 000	6 500	6 700					-300	200
D13	Clubs vitrines				1 500		5 000	5 000	5 000	1 500	1 500
TOTAL DEVELOPPEMENT		12 765	12 250	11 750	13 450	68 898	64 200	64 590	70 300	-4 900	-4 010

Ligue Rhône-Alpes TT. Compte rendu AG du 12 juin 2010 à Saint-Priest

		PRODUITS				CHARGES				Ecart	
		2008 - 9	2009 - 10	2009 - 10	2010 - 11	2008 - 9	2009 - 10	2009 - 10	2010 - 11	Budget / Budget	Budget / Prévision
		Réel	budget	prévision	budget	Réel	budget	prévision	budget		
JEUNES ET TECHNIQUE / P. BERGE											
J0	Fonctionnement					10 007	8 000	8 000	8 000	0	0
J2	Stages jeunes	24 307	26 800	37 200	55 490	36 169	42 000	55 000	71 650	-960	1 640
J3	Actions techniques	180				6 802	6 200	3 100	3 700	2 500	-600
J4	ETR	1 000	1 000	2 500	2 500	1 593	1 500	1 500	1 500	1 500	0
J5	Championnat France des Régions					6 606	8 000	8 000	8 000	0	0
J6	Challenge clubs					4 000	4 000	3 000	1 800	2 200	1 200
J7	Dynamique cadres					740	1 000	1 000	500	500	500
J8	Détection	2 357	2 900	9 900	9 330	9 006	6 100	16 000	16 000	-3 470	-570
J9	Aides aux joueurs	12 000	14 000	14 000	10 000	7 872	8 700	6 000	7 000	-2 300	-5 000
J10	Pôle performance	7 750	7 000	9 200	9 000	27 552	38 800	37 900	33 700	7 100	4 000
TOTAL JEUNES ET TECHNIQUE		47 594	51 700	72 800	86 320	110 347	124 300	139 500	151 850	7 070	1 170
FORMATIONS											
I0	Fonctionnement					915	700	700	700	0	0
I2	BEES	3 197	2 000	2 000	2 000	52				0	0
I4	Formation ER P. BERGE	1 600	1 600	720	1 600	716	1 000	1 000	1 000	0	880
I5	Formation EF P. BERGE	910	900	900	900	836	900	900	900	0	0
I6	Formation dirigeants G. LEROY	7 460	4 500	6 360	5 500	13 341	10 500	9 729	10 500	1 000	-1 631
I7	Formation arbitres E. COSTILHES	7 895	7 500	8 248	8 000	6 446	6 950	6 950	7 000	450	-298
I8	Formation personnel JL. GUILLOT	2 425	1 840	1 840	1 000	6 116	4 900	4 900	3 000	1 060	1 060
I12	Sports universitaires L. LOUVEL	3 500	3 000	3 000	3 000		3 000	3 000	3 000	0	0
TOTAL FORMATIONS		26 987	21 340	23 068	22 000	28 422	27 950	27 179	26 100	2 510	11
TOTAL GENERAL		579 443	620 490	630 509	661 070	578 774	620 490	629 902	661 070	0	-607
RESULTAT D'EXPLOITATION		669	0	607	0						

		SUBVENTIONS	
REGION CONTRAT ANNUEL		26 950	
Détection perfectionnement de l'élite		3 000	J9
Formation dirigeants bénévoles		4 000	I6
Formation arbitres		5 000	I7
Formation sport universitaire		3 000	I12
Féminines		2 200	D12
Club vitrine ECHIROLLES		1 500	D13
Les publics éloignés du sport physiquement		4 000	P14
Championnats France juniors		1 000	P9
Equipements sportifs		1 250	D0
Formation BE		2 000	I2
REGION FONCTIONNEMENT		7 000	
FFTT		10 000	
CFT		4 000	D1
FFTT Pôle performance		6 000	J10
DRDJS CNDS		22 000	
ETR		2 500	J4
Accès des jeunes		5 000	J9
Entraînements détection		2 000	J9
Féminines		4 500	D12
Sports publics éloignés		5 000	P14
Formation arbitres		3 000	I7

Subventions Totales	
1 250	D0
6 700	D12
1 500	D13
2 000	I2
4 000	I6
8 000	I7
3 000	I12
2 500	J4
10 000	J9
6 000	J10
7 000	P0
4 000	D1
1 000	P9
9 000	P14
65 950	

ANNEXE 3 – récompenses et distinctions

Mérites régionaux. Promotion 2010

A noter que Marc BENVENUTO s'est vu attribuer le mérite fédéral de Bronze lors du congrès fédéral à PAU. Cette distinction lui sera remise lors de l'AG de ligue de novembre.

GISOLO Christian	Chartreuse Belledonne	OR
RAYNAUD Henri	US Saint Egrève	OR
BARBE Michel	TT St Romain	ARGENT
BOURDARIAT Alain	Centr'Isère TT	ARGENT
DE HAUTECLOCQUE Donatien	Chartreuse Belledonne	ARGENT
TRIN Serge	SC Privas	ARGENT
CLET Jacques	Chartreuse Belledonne	BRONZE
COURTOIS Vincent	TT Abergement Clémencia	BRONZE
DI MEO Yvon	ATT Aubenas-Vals	BRONZE
DUBOIS Christophe	LJ St Etienne du Bois	BRONZE
LANDRIEU Michel	AS PTT Romans	BRONZE
MICHAUD Martine	TT Abergement Clémencia	BRONZE
MILLET Sébastien	LJ St Etienne du Bois	BRONZE
MOUNIER Henri	TT Grésivaudan	BRONZE
POIS Isabelle	LJ St Etienne du Bois	BRONZE
SERVANT Bruno	APIVAL	BRONZE
TARRICONE Angèle	USTT Sassenage	BRONZE
ZARMATI Jean-Pierre	UMSTT Montélimar	BRONZE

Challenges du nombre

Plus grand nombre de licenciés	AS PTT Romans (459 licences)
Plus grand nombre de féminines licenciées traditionnelles	Pays Rochois et Genevois TT 74 (44 licenciées)
Plus grand nombre de jeunes licenciés traditionnels	Pays Rochois et Genevois TT 74 (116 licenciés)
Plus grand nombre d'inscriptions au critérium fédéral	ASUL Lyon 8°(84 inscrits)

A noter que l'ASUL LYON 8° a le nombre le plus élevé de licenciés traditionnels (155)

Titres par équipes 2010

Pré-Nationale Messieurs	Pays Rochois et Genevois TT 74
Pré-Nationale Dames	US Saint-Egrève
Régionale 1 Messieurs	TT Gerland
Régionale 2 Messieurs	AS PTT Romans
Régionale 3 Messieurs	Annecy TT
Régionale 4 Messieurs	ALAP Villeurbanne

Récompenses spéciales

Le club annessien « Fier et usses TT » a fait parvenir deux lots pour les vainqueurs des tableaux seniors des championnats Rhône-Alpes individuels.

Il s'agit d'une invitation à un repas pour 2 personnes à l'impérial palace d'Annecy et de deux entrées au centre de thalassothérapie « les thermes d'Aix-les-Bains » avec 3 soins au choix pour une personne.

J. L. GUILLOT remet le lot destiné à Sarah BERGE, championne 2010, à M. DORISON du CP TASSIN

M. Benjamin GIVONE n'étant pas présent, le lot lui sera envoyé.

J. L. GUILLOT souligne la démarche du club qui a fait savoir que cette démarche venait en remerciement de l'aide consentie par la LRATT lors de la création du club en espérant que ce geste serait un encouragement à continuer le soutien aux nouveaux clubs.

Challenge des clubs

1 ^{er}	Annecy TT
2 ^{ème}	AL Croix-Rousse
3 ^{ème}	AS PTT Romans
4 ^{ème}	Pays Rochois et Genevois TT 74
5 ^{ème}	STT Méziériat
6 ^{ème}	AP Intercommunale du Valentinois